

# Reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes

## Résultats de la consultation

### 1. Généralités

Le 23 janvier 2008 a été ouverte la procédure de consultation concernant la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (ALCP). Cette procédure, conduite par écrit, a duré jusqu'au 27 février 2008. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), certains Exécutifs des cantons et des villes, des partis politiques, des associations faitières d'envergure nationale et d'autres organisations intéressées par l'ALCP se sont exprimés dans le cadre de la consultation.

Nous pouvons résumer les principaux résultats comme suit :

- Une large majorité des participants à la consultation s'exprime positivement quant à la reconduction de l'accord en faisant référence à l'importance de l'ALCP pour l'économie et la politique européenne. Ces participants considèrent que la reconduction est une condition importante en vue de la poursuite fructueuse de la voie bilatérale.
- Certains participants, tant à gauche qu'à droite, n'adhèrent que partiellement au bilan positif que dresse le Conseil fédéral au sujet de l'accord.
- Deux partis (PS, PCS) et plusieurs syndicats soutiennent le projet à la condition que les mesures d'accompagnement soient renforcées. Un certain nombre d'autres participants jugent également un tel renforcement souhaitable.
- Trois partis (UDC, ASIN, UDF) exigent le référendum obligatoire ou se réservent le droit de faire usage du référendum facultatif. Différents participants du centre et de la droite, ainsi que la CdC, se prononcent en outre explicitement contre un renforcement des mesures d'accompagnement à l'occasion de la reconduction de l'ALCP.

### 2. Résultats de la procédure de consultation auprès des cantons

La CdC et tous les cantons ont été invités à participer à la consultation. La CdC a élaboré une prise de position commune, soutenue par tous les gouvernements cantonaux<sup>1</sup>. En outre, les cantons d'Argovie, de Genève, de Schaffhouse et du Tessin ont chacun aussi remis leur propre avis.

La CdC se prononce sans réserve en faveur de la reconduction de l'accord. Elle juge clairement positives les expériences faites à ce jour avec l'ALCP. A ses yeux, l'immigration s'est développée comme prévu et selon les besoins de l'économie. Elle estime en outre que l'accord procure de multiples chances aux entreprises suisses, aux travailleurs, aux indépendants, aux étudiants et aux retraités, tout en améliorant la situation juridique des citoyens suisses qui résident déjà dans l'UE. Les gouvernements cantonaux considèrent l'ALCP comme l'accord le plus important conclu avec l'UE; ils soulignent son importance pour l'ensemble des accords bilatéraux, en particulier les autres accords bilatéraux I (clause guillo-

---

<sup>1</sup> La prise de position de la CdC sera adoptée officiellement par les gouvernements cantonaux lors de la séance plénière du 20 mars 2008. La CdC a toutefois adressé à l'administration fédérale un projet de prise de position et les résultats de sa consultation interne sans attendre cette date, afin de permettre à l'administration fédérale de poursuivre ses travaux.

tine) et les accords d'association à Schengen/Dublin. La mise en œuvre des derniers accords cités serait malaisée, voire impossible sans l'ALCP.

S'agissant des mesures d'accompagnement, les cantons sont prêts à examiner les possibilités d'optimisation de leur mise en œuvre et de leur exécution. En revanche, ils ne voient pas la nécessité d'un durcissement.

Dans la perspective d'un éventuel référendum, il apparaît crucial aux cantons que les autorités cantonales et fédérales informent la population de manière objective et transparente. Enfin, les cantons soutiennent l'intention du Conseil fédéral de regrouper en une seule procédure parlementaire l'adoption de la reconduction de l'ALCP et celle de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

Le canton du Tessin signale qu'il a également pu bénéficier de l'ALCP depuis son entrée en vigueur, mais que sa position géographique l'expose à une forte pression tant en termes de concurrence sur le marché du travail que s'agissant du niveau des salaires. C'est pourquoi il attribue une valeur particulière aux mesures d'accompagnement, qui devraient être financées en premier lieu par la Confédération. L'application de la clause de sauvegarde prévue dans l'accord de base devrait être soumise à un examen critique, d'autant que cette disposition entraînerait une charge administrative supplémentaire. En ce qui concerne l'Italie et la reconnaissance des diplômes, le canton relève certains cas problématiques particuliers dans le domaine de la santé. Les cantons d'Argovie et de Schaffhouse plaident en faveur de la reconduction de l'ALCP, de même que le canton de Genève, qui insiste sur l'importance socio-économique de l'accord pour la Suisse en général et pour le canton frontalier qu'est Genève en particulier.

### **3. Résultats de la procédure de consultation auprès des partis politiques**

Selon le PDC, la reconduction de l'ALCP équivaut à un plaidoyer en faveur de la voie bilatérale, que la population suisse a confirmée lors de plusieurs votations au cours des dernières années. Le PDC juge extrêmement positives les expériences faites à ce jour en lien avec l'ALCP et il est d'avis que le dispositif des mesures d'accompagnement a fait ses preuves. Le PDC ne voit donc pas la nécessité de réglementations supplémentaires en matière de mesures d'accompagnement, mais il appuie l'optimisation de leur mise en œuvre (harmonisation des directives cantonales, renoncement aux avertissements en faveur des amendes, nette augmentation des contrôles dans les branches et les zones à risque).

Le PRD se prononce résolument en faveur de la reconduction de l'ALCP. A son avis, il s'agit avec l'accord de libre-échange du principal accord conclu avec l'UE sous l'angle de l'économie; cet accord a déjà contribué de manière déterminante à la croissance économique de la Suisse en empêchant qu'elle ne soit freinée par une pénurie de travailleurs qualifiés. De plus, il a induit un transfert du mouvement migratoire de pays tiers à une migration en provenance d'Etats membres de l'UE, ce qui correspond à la politique migratoire soutenue par le PRD. Enfin, cet accord a contribué à modérer le renchérissement. Il y a donc lieu de juger que les expériences faites avec l'ALCP sont bonnes. Divers effets que d'aucuns craignaient (sous-enchère salariale, immigration massive) ne se sont pas concrétisés. Enfin, il serait irresponsable du point de vue de politiques économique et européenne de ne pas reconduire cet accord, notamment en raison de la clause guillotine.

Le PLS plaide en faveur de la reconduction de l'ALCP, qu'il met en perspective dans le contexte plus large de la politique européenne. Il soutient depuis des années une collaboration aussi étroite que possible de la Suisse et de l'UE et tire un bilan positif des accords bilatéraux en général et de l'ALCP en particulier. Comme le montrent les analyses à ce sujet faites par la administration fédérale, les craintes d'immigration massive, de «tourisme social», de pression sur les salaires et d'éviction des travailleurs suisses ne se sont pas avérées fondées. Le PLS explique cette situation en particulier par la bonne conjoncture et par les condi-

tions d'autorisation contenues dans les règles de la libre circulation (existence d'un contrat de travail, preuve de moyens financiers suffisants, etc.).

Le PS, qui estime que les expériences à ce stade en relation à l'ALCP sont un succès, s'exprime en faveur de la reconduction de l'accord. Mais il soumet son appui à la condition que les mesures d'accompagnement soient renforcées. Il faut nettement augmenter le nombre des contrôles, durcir les sanctions et éliminer les failles dans l'obligation d'annonce et dans le système d'annonce. En outre, le PS estime que la mise en œuvre de la loi sur le travail au noir devrait faire l'objet d'une évaluation régulière. Il invite par ailleurs le Conseil fédéral à évaluer les effets de l'ALCP sur le marché du logement et, le cas échéant, à proposer des mesures d'accompagnement ciblées. Enfin, le PS demande que le calendrier soit défini de manière à ce que l'on décide d'abord de l'optimisation des mesures d'accompagnement pour ensuite seulement décider de la reconduction (et de l'extension) de l'ALCP (concrètement lors de la session d'automne 2008). La reconduction de l'ALCP et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie doivent faire l'objet d'un seul et unique arrêté fédéral. Le recours à la clause de sauvegarde au 1<sup>er</sup> juin 2008 envers les Etats membres de l'UE-15 serait dommageable pour l'économie et pourrait donner en outre de faux signaux politiques. C'est pourquoi le PS demande au Conseil fédéral de renoncer pour l'instant à l'application de cette clause.

Le PCS estime que la reconduction de l'ALCP et les Accords bilatéraux I représentent globalement un pas logique et cohérent pour garantir des relations stables avec l'UE. Comme d'autres, il subordonne néanmoins son soutien au projet à certaines conditions : les mesures d'accompagnement doivent à ses yeux être complétées et il convient d'envisager sérieusement le recours à la clause de sauvegarde et de l'appliquer au besoin. Enfin, le PCS juge que la reconduction de l'ALCP et l'adaptation des mesures d'accompagnement devraient être traitées conjointement et être soumises ensemble au peuple avant le projet d'extension.

Les Verts se sont prononcés concernant l'extension, mais ont renoncé à prendre position sur la reconduction de l'ALCP (cf. ci-joint le rapport de consultation concernant l'extension).

L'UDC reconnaît que l'ALCP a valu certains avantages à l'économie suisse pendant la période de haute conjoncture, puisqu'il a permis de préserver la compétitivité des entreprises suisses en empêchant en particulier que le niveau des salaires n'augmente. Mais l'UDC estime que le Conseil fédéral évalue unilatéralement ou qu'il embellit les expériences liées à l'ALCP. Selon elle, cinq ans d'application de l'accord sont insuffisants pour parler généralement de «bonnes expériences». Enfin, eu égard à la portée de la décision, l'UDC demande que le projet soit soumis au référendum obligatoire.

L'ASIN exprime un avis critique quant à la reconduction de l'ALCP, car elle touche à son avis la souveraineté de la Suisse en des domaines sensibles. Elle considère qu'il est possible de réglementer le recrutement de travailleurs en provenance de l'UE de manière satisfaisante dans le cadre d'un système de contingentement. En outre, l'ASIN postule qu'en cas de récession les risques pour les institutions sociales seraient imprévisibles et que le taux de chômage des citoyens suisses augmenterait plus fortement. Elle rejette en outre un durcissement des mesures d'accompagnement et se réserve le droit de lancer le référendum contre la reconduction de l'accord ou de soutenir un tel référendum.

L'UDF rejette la reconduction de l'ALCP en sa forme actuelle. Une reconduction n'entre pour elle en question que si l'accord est corrigé (c'est-à-dire s'il fait l'objet de nouvelles négociations). L'UDF demande que l'accord soit limité à dix ans au maximum, que la Suisse soit en droit de décider en tout temps de limiter l'immigration, que le domaine de l'immobilier soit exclu de l'ALCP, voire que la Lex Koller soit éventuellement durcie, et que l'on renonce à reprendre la directive 2004/38/CE (relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres).

#### 4. Résultats de la procédure de consultation auprès des associations économiques faîtières d'envergure nationale et d'autres organisations intéressées

Les associations faîtières représentant les entreprises et les employeurs, de même que l'Union suisse des paysans (USP) se prononcent avec insistance pour la reconduction de l'ALCP. Ces organisations soulignent l'importance fondamentale de cet accord pour l'économie suisse (recrutement, réalisation plus aisée de projets dans l'UE grâce au détachement facilité des travailleurs), son rôle d'élément porteur de la voie bilatérale et les expériences positives déjà engrangées. En outre, l'Union patronale suisse (UPS) s'inscrit en faux contre l'idée des opposants à l'ALCP, selon qui la Suisse serait en mesure de préserver ses intérêts en édictant des règles d'accès autonomes. Un régime d'accès unilatéral entraînerait davantage de coûts et d'insécurité (notamment un manque de coordination pour les assurances sociales et la reconnaissance des diplômes), qui réduiraient l'attractivité de la Suisse comme place de travail. En outre, l'accès des travailleurs suisses au marché du travail de l'UE ne serait plus garanti. Economiesuisse, l'UPS et l'USP s'opposent explicitement à des mesures d'accompagnement supplémentaires, mais sont toutefois prêtes à examiner l'amélioration de leur mise en œuvre. Les deux premières associations nommées prennent en outre parti contre l'établissement d'un lien entre le projet et d'autres dossiers de politique européenne ou d'autres questions ouvertes. S'agissant de coordonner les systèmes des assurances sociales, l'UPS demande que l'on examine avec le plus grand soin le passage du règlement 1408/71 au règlement 883/2004. Enfin, l'UPS indique que les problèmes mentionnés dans les explications relatives à la consultation (en particulier les entraves administratives) ont été confirmées par diverses associations membres dans le domaine de l'exportation de services.

L'Association faîtière des travailleurs (Travail.Suisse) considère que la reconduction de l'ALCP est en principe une étape logique et cohérente pour garantir des relations stables avec l'UE. Toutefois, Travail.Suisse n'adhère que partiellement à l'évaluation positive que présente le Conseil fédéral (et les représentants des entreprises et des employeurs), des expériences acquises à ce jour en lien avec l'ALCP. La pression sur les salaires est importante : elle se traduit par la stagnation des salaires en dépit de la forte croissance économique. De plus, le nombre croissant de frontaliers au Tessin et dans la région genevoise est lié à la lenteur du recul du taux de chômage. En outre, Travail.Suisse estime qu'il est nécessaire d'en faire plus dans le domaine des mesures d'accompagnement. Pour cette raison, l'association adresse les requêtes suivantes concernant la reconduction de l'ALCP : 1) il faut examiner sérieusement le recours possible à la clause de sauvegarde et l'appliquer si nécessaire ; et 2) il faut compléter les mesures d'accompagnement ; à cet égard, Travail.Suisse demande notamment que le nombre de contrôles soit accru, que les sanctions soient renforcées, que les coûts de contrôle des employeurs suisses soient pris en charge par la Confédération, que soit introduite la responsabilité solidaire de l'entrepreneur contractant, que les salaires de travailleurs détachés en Suisse soient obligatoirement communiqués à l'avance et qu'une convention collective de travail (CCT) soit déclarée de force obligatoire pour la branche de la construction ; 3) la reconduction de l'ALCP et l'adaptation des mesures d'accompagnement doivent être liées l'une à l'autre et soumises à votation avant l'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie. Travail.Suisse conditionne expressément son soutien au projet à un renforcement des mesures d'accompagnement. L'Union syndicale suisse (USS) ne prend pas explicitement position sur la reconduction de l'ALCP. Elle fait en revanche du renforcement des mesures d'accompagnement une condition à son soutien de l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie (cf. ci-joint le rapport de consultation concernant l'extension).

L'Association suisse des banquiers (ASB, «SwissBanking») soutient la reconduction de l'ALCP. Elle mentionne elle aussi comme principale raison l'utilité économique et l'importance de l'accord pour la voie bilatérale, qu'elle considère comme la seule forme de coopération possible avec l'UE.

La Société suisse des employés de commerce (SEC suisse) estime que la reconduction de l'accord est indispensable pour garantir la participation réglementée au marché intérieur européen. La SEC atteste également que l'ALCP n'a pas, voire n'a guère eu à ce jour d'effets négatifs dans les domaines du commerce et de la gestion. Cependant, la SEC demande que les mesures d'accompagnement soient systématiquement vérifiées quant à leur efficacité et qu'elles soient complétées pour garantir l'acceptation de l'ALCP au sein de la population dans son ensemble.

Les autres organisations se disent en principe favorables à la reconduction de l'ALCP. Dans certains cas toutefois, elles soumettent leur soutien à des conditions ou indiquent certaines préoccupations spécifiques.

La municipalité de Lausanne s'exprime en faveur d'un contrôle renforcé des conditions de travail, en particulier dans le cas de travailleurs détachés en Suisse. La Confédération doit s'engager davantage financièrement (entre autres) et être attentive à une coordination efficace.

La Société suisse des entrepreneurs (SSE), l'Union suisse du métal (USM), Commerce suisse (VSIG) et l'organisation faîtière des petites et moyennes entreprises (Union suisse des arts et métiers, USAM) rejettent l'idée de renforcer les mesures d'accompagnement. L'USAM signale en outre des problèmes occasionnels concernant les prestations de services transfrontaliers; elle craint aussi que l'adoption de la directive 2005/36/CE, qui concerne la reconnaissance des diplômes, n'entraîne un abaissement du niveau de qualification dans certaines branches. L'Association suisse et liechtensteinoise de la Technique du bâtiment (suisse-tec) partage ces inquiétudes et signale en outre des difficultés considérables dans le domaine des prestations de services transfrontaliers avec l'Allemagne.

L'Union suisse des services de l'emploi (USSE, «swissstaffing») se déclare aussi clairement opposée à un renforcement des mesures d'accompagnement. Elle demande en outre que toutes les directives relatives au respect des prescriptions en matière de salaires et d'horaires soient mises à disposition par les autorités.

Unia se rallie largement à la prise de position de l'USS. Elle n'appuiera la reconduction (et l'extension) de l'ALCP que s'il est bientôt mis fin à l'absence de convention collective de travail dans le secteur de la construction. Les exigences du syndicat Syna se recoupent largement avec celles de Travail.Suisse. Enfin, Hotel & Gastro Union prend également parti pour le renforcement des contrôles et le durcissement des sanctions dans le cadre des mesures d'accompagnement.

Les Hôpitaux de Suisse (H+) relèvent que l'ALCP est essentiel pour les hôpitaux, cliniques et institutions de soins de la Suisse. Sans ALCP, il ne leur serait plus possible d'assumer leur mandat de services. L'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique (ASMAC) partage en principe cette opinion. Elle est en outre d'avis que les mesures d'accompagnement devraient s'étendre davantage au domaine de la santé. On relève des violations massives des directives en matière de droit du travail, particulièrement s'agissant des médecins. L'importante immigration en provenance de l'UE y contribue pour beaucoup.

L'Association suisse des locataires (ASLOCA) signale que, dans l'agglomération zurichoise et l'Arc lémanique à tout le moins, la demande de logements a augmenté au point que les loyers ont pris l'ascenseur et que, malgré une certaine reprise de la construction d'habitations au cours des dernières années, trop peu de nouveaux logements sont proposés sur le marché (en particulier à des prix avantageux). C'est pourquoi l'ASLOCA propose, à titre de mesures d'accompagnement, de réactiver et de développer la promotion du logement et de prendre des mesures relevant du droit du bail à loyer. La Société suisse des propriétaires

fonciers (SSPF) s'oppose clairement à des mesures d'accompagnement dans le marché du logement : à son avis, le marché suisse du logement et de l'immobilier est (encore) robuste actuellement dans tous les segments de prix de logements, malgré l'immigration induite par l'ALCP.

L'Association des services cantonaux de migration (ASM) ne voit aucune alternative à la reconduction de l'ALCP. Elle déplore cependant que la Confédération se borne à présenter la situation sous l'angle de l'immigration des travailleurs et elle estime que les effets secondaires négatifs devraient davantage être pris en compte. Enfin, l'ASM considère qu'il est nécessaire et justifiable de réintroduire des contingents adéquats dans le cadre de la clause de sauvegarde (signes avant-coureurs d'une baisse conjoncturelle).

L'Association des offices suisses du travail (AOST) partage l'opinion positive de la Confédération quant aux expériences réalisées à ce jour en relation à l'ALCP, notamment sur le marché du travail. Elle demande que le public soit informé de manière claire et compréhensible.

## Prises de position reçues<sup>2</sup>

### Légende:

+ = «oui»  
+/- = «oui, mais»  
- = «non»  
0 = pas d'avis transmis

### Questions:<sup>3</sup>

1. Considérez-vous correct de reconduire l'ALCP dans sa forme actuelle ?
2. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de renforcer encore les mesures d'accompagnement ?

Cantons	1	2
<b>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>Tessin</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Schaffhouse</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Genève</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Argovie</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Berne</b>	<b>+</b>	<b>0</b>

Partis	1	2
<b>UDC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PS</b>	<b>+/-</b>	<b>+</b>
<b>PDC</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>PRD</b>	<b>+</b>	<b>0<sup>4</sup></b>
<b>PLS</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>CSP</b>	<b>+/-</b>	<b>+</b>
<b>UDF</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>ASIN</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

---

<sup>2</sup> Pour avoir une vue d'ensemble complète des prises de position reçues, il faut aussi tenir compte des résultats de la consultation relative à l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie. Il a été cependant renoncé à une présentation de ces résultats sous la forme d'un tableau dans la mesure où les prises de position reçues à propos de l'extension de l'ALCP correspondent pratiquement à celles relatives à la reconduction.

<sup>3</sup> Les questions n'ont **pas** été posées telles quelles dans le cadre de la consultation. Elles servent simplement à structurer la vue d'ensemble donnée par le tableau.

<sup>4</sup> Une appréciation relative aux mesures d'accompagnement a également été faite dans le cadre de l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie (cf. rapport séparé).

<b>Associations économiques faïtières d'envergure nationale</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Economiesuisse, fédération des entreprises suisses</b>	+	-
<b>Union patronale suisse</b>	+	-
<b>Union syndicale suisse (USS)</b>	0	0 <sup>5</sup>
<b>Travail.Suisse</b>	+/-	+
<b>Union suisse des paysans (USP)</b>	+	-
<b>Association suisse des banquiers (ASB, SwissBanking®)</b>	+	0 <sup>5</sup>
<b>Société suisse des employés de commerce (SEC suisse)</b>	+	+

<b>Autres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Société suisse des entrepreneurs (SSE)</b>	+	-
<b>Hôtelleriesuisse</b>	+	0 <sup>5</sup>
<b>Commerce suisse (VSIG)</b>	+	-
<b>Association suisse et liechtensteinoise de la Technique du bâtiment (suissetec)</b>	+	0
<b>Centre patronal</b>	+	0 <sup>5</sup>
<b>Union suisse des services de l'emploi (USSE, «Swissstaffing»)</b>	+	-
<b>Organisation faïtière des petites et moyennes entreprises (USAM)</b>	+	-
<b>Union suisse du métal (USM)</b>	+	-
<b>Fédération des entreprises romandes</b>	+	0 <sup>5</sup>
<b>Union suisse des fiduciaires (USF)</b>	0	0
<b>Chambre fiduciaire</b>	0	0
<b>Association vaudoise de promotion des métiers de la terre (Prométerre)</b>	+	0
<b>Syna, le syndicat</b>	+/-	+
<b>Unia</b>	+/-	+
<b>Hotel &amp; Gastro Union</b>	+	+
<b>PharmaSuisse</b>	+	0
<b>ChiroSuisse</b>	+	0
<b>Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique (ASMAC)</b>	+	+
<b>Les Hôpitaux de Suisse (H+)</b>	+	0 <sup>5</sup>
<b>Association des assureurs-maladie suisses (santésuisse)</b>	+	0
<b>Commission des professions médicales (MEBEKO)</b>	0	0
<b>Croix-Rouge suisse (CRS)</b>	0	0

<sup>5</sup> Une appréciation relative aux mesures d'accompagnement a été faite dans le cadre de l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie (cf. rapport séparé).

<b>Société suisse des propriétaires fonciers (SSPF)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Association suisse des locataires (ASLOCA)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Municipalité de Lausanne</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>Ville de Genève</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Association des services cantonaux de migration (ASM)</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Association des offices suisses du travail (AOST)</b>	<b>+</b>	<b>0</b>
<b>Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Conférence des caisses de compensation cantonales / Association suisse des caisses de compensation professionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Société suisse de politique étrangère</b>	<b>+</b>	<b>0</b>